

Bonjour M. Wakim,

Nous avons échangé par le passé sur les marchés de l'électricité et les barrages hydroélectriques. Je me permets un retour sur votre [article d'hier](#). Il me semble basé sur une contre-vérité qui fausse le débat depuis trop longtemps. Je précise que je ne soutiens en rien Marine Le Pen.

Contrairement à ce que vous écrivez, **sortir du marché de l'électricité ne veut pas dire se déconnecter du réseau européen**. Cette confusion est entretenue de manière malhonnête par ceux qui veulent continuer à défendre un marché qui s'effondre sous nos yeux. **Avant la mise en place des marchés européens, la France exportait déjà son nucléaire**, même plus massivement qu'aujourd'hui, et importait du gaz et du charbon au moment des pointes. L'ouverture des marchés n'a pas marqué une inflexion notable dans les volumes échangés. Nous avons besoin, depuis longtemps, des importations en provenance des autres pays européens à certaines périodes, et réciproquement ! Il n'y a donc aucune raison que les autres pays demandent à la France de se déconnecter du réseau européen si elle décide de renoncer à la concurrence et au marché de l'électricité au profit d'un système public interconnecté. La Grande Bretagne ne s'est d'ailleurs déconnectée avec le Brexit.

Il faut être clair sur ce qu'on entend par marché : une directive européenne de 1996¹ a imposé à tous les Etats membres la mise en place d'un « marché de l'électricité **concurrentiel** et compétitif ». Concrètement, en France, ces directives ont imposé le démantèlement d'EDF (séparation des réseaux), la mise en place de « fournisseurs alternatifs » et, dans une bien moindre mesure, de producteurs alternatifs, ainsi que la mise en place d'un marché pour leur permettre de se sourcer pour les uns, de vendre leur production pour les autres. L'objectif attendu était une baisse des prix (on voit ce qu'il en est aujourd'hui !).

La question n'est donc pas « faut-il se déconnecter du réseau européen » mais « faut-il maintenir ou non cette concurrence – donc ce marché – ou revenir à un secteur public en France ».

Où en est-on de cette ouverture des marchés aujourd'hui ? La grille tarifaire unique, calée sur les coûts de productions, a été progressivement remplacée par des « offres de marché » et le tarif réglementé de vente, qui subsiste à titre provisoire uniquement pour les clients résidentiels, a été transformé pour s'adosser aux prix de marché. C'est la seule raison pour laquelle les prix ont explosé (cf. [ma tribune du 22 février dernier](#)). Pourtant, producteurs et consommateurs de toute taille, du particulier au gros industriel, ne cessent de réclamer des prix stables calés sur les coûts de production. Si en plus, on veut rétablir une équité de traitement, la seule solution est de rétablir une grille tarifaire unique, ce qui n'est pas compatible avec la concurrence.

A quoi sert un marché si son prix n'est utilisé ni pour rémunérer les producteurs, ni pour facturer les consommateurs ?

La concurrence du système électrique n'existe, finalement, que sur une activité marginale, la fourniture (ou commercialisation), qui représente 4% des coûts du système. L'écrasante majorité des fournisseurs ne produisent pas, ne stockent pas, ne livrent pas l'électricité et sont de simples traders. Quel est l'intérêt de maintenir une telle activité, qui part ailleurs fait l'objet de très fortes critiques des

¹ Cf. [Directive 96/92/CE](#) : Les États membres, sur la base de leur organisation institutionnelle et dans le respect du principe de subsidiarité, veillent à ce que les entreprises d'électricité, sans préjudice du paragraphe 2, soient exploitées conformément aux principes de la présente directive, **dans la perspective d'un marché de l'électricité concurrentiel et compétitif**, et s'abstiennent de toute discrimination pour ce qui est des droits et des obligations de ces entreprises.

associations de consommateurs (pratiques massives de démarchage agressif et frauduleux, absence d'innovation, etc.) ? Et si on la supprime, que reste-t-il de la concurrence ?

Côté production, aucune filière ne s'est jamais développée sur les marchés (c'est-à-dire en se rémunérant par les prix de marché), mais grâce à des tarifs garantis d'achat de leur production sur la durée d'amortissement des centrales. Cela s'appelle de la délégation de service public, à l'image des autoroutes, et n'a rien à voir avec le marché. Envisage-t-on vraiment de mettre les centrales en concurrence entre elles, ou les coordonner de manière très planifiée, en utilisant leur complémentarité, comme cela a toujours été fait ? Cela n'empêche pas une concurrence en amont, pour la phase de construction.

Finalement, qu'espère-t-on de la concurrence, seule à justifier un marché ? C'est à cette questions qu'il faut enfin répondre au lieu de réclamer une nouvelle réforme (ce qui impose au passage de négocier avec des pays qui, eux, considèrent qu'une réforme n'est pas nécessaire). Depuis 20 ans, les réformes s'enchaînent au rythme des crises. Après les tarifs de retour, l'ARENH, les marchés de capacité, les tarifs d'achat, etc. Pour quel résultat ? En octobre dernier, Bruno Le Maire jugeait ce marché « aberrant ». Nous sommes nombreux à penser qu'il faut cesser cette fuite en avant, que la concurrence est impossible dans le secteur électrique et qu'il est urgent de réorganiser le système électrique sur d'autres bases. Voir à ce sujet la [tribune collective](#) publiée dans Le Monde le 31 mai dernier (avec Piketty, Mélenchon, Piolle, Montebourg, la CLCV, etc.)

La sortie du marché ne conduirait pas au désastre, au contraire. Elle permettrait enfin de remettre sur pied une organisation efficace pour faire face à une transition énergétique devenue excessivement urgente, et pour laquelle 20 à 25 Md€ d'investissements par an sont nécessaires pour le seul secteur électrique (chiffre RTE). Les industriels disent eux-mêmes ne pas pouvoir décarboner leurs procédés (en les électrifiant) avec des prix si volatiles.

L'intégration européenne du système électrique peut se faire sur d'autres bases, avec un coordinateur public reposant sur les gestionnaires de réseau. Mais il faut pour cela un accord des autres pays. Dans cette attente, quelle serait la difficulté d'utiliser le marché européen uniquement pour gérer les interconnexions, tout en revenant à un système public en France ? C'est vrai, il faudrait déroger aux textes européens actuels et reconstruire une coopération européenne de l'énergie sur d'autres bases, bien plus efficaces. Mais peut-on l'éviter et continuer à se soumettre à des textes contraires à l'intérêt général ?

Dénonçons le programme de Marine Le Pen sur ce qu'il a de dangereux et de diviseur, mais n'utilisons pas des arguments faux ! Et permettons-nous aussi de critiquer le programme d'Emmanuel Macron ... et les textes européens qui sont contraires à l'intérêt général.

(Voir également mon article pour le site The Other Economy intitulé [Secteur électrique : l'impossible concurrence](#), qui décrit le fonctionnement du système électrique, argumente en détail l'impossibilité de la concurrence et analyse les différentes positions aujourd'hui. Vous trouverez également un ensemble de documentations sur le sujet [ici](#).)

Anne Debrégeas
Economiste de l'énergie à EDF
Porte-Parole de la fédération SUD-Energie